



## Conseil Municipal du 26 Avril 2023

### PROCÈS-VERBAL

Le vingt-six avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

**Présents** : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, DANTHOIS Nicole, ROY Laëtitia, ETAVARD Michel, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, DIGUET Anne-Lise, GATARD Catherine, FAUCON Amélie et VIOLEAU Quentin.

**Excusée** : ALVAREZ Déborah.

**Secrétaire de séance** : FERRIERE Bernadette

**Convocation** : le 21 Avril 2023

**Publié le** : 1<sup>er</sup> Juin 2023

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 28 Mars est approuvé.

#### ORDRE DU JOUR :

- **City stade – demande de subvention**
- **Participation financière aux frais de scolarité**
- **Convention fonds de concours travaux eau pluviale « Rue du Sabotier »**
- **Modification des tarifs de location de la salle l'Andrésienne**
- **Mission optionnelle du Centre de Gestion : traitement des archives**
- **Groupement de commandes avec l'Agglo2b : vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques.**

#### DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

##### **Dépense :**

- Commande de matériel pour l'exposition du 13 & 14 Mai auprès de « Géant des beaux-arts » pour un montant de 648,60€ TTC.

##### ✓ **Participation financière au cout d'un élevé fréquentant l'école privée de treize-vents**

La commune a maintenant l'obligation de participer financièrement aux frais de scolarité des enfants de maternelle résidant sur son territoire, du fait de l'absence d'école sur la commune et de l'école devenue obligatoire à partir de 3 ans.

Le Maire informe le conseil municipal que l'école privée de Treize-vents a adressé une demande de participation d'un montant de 642€ pour les frais de scolarité d'un enfant en classe de Grande Section et résidant la Commune.

La commune de Treize-Vents étant dépourvue d'école publique, le coût sera limité au coût moyen par élève des classes maternelles publiques du département où siège l'école (soit 950€ pour l'année scolaire 2021-2022 pour le département de la Vendée).

##### **Délibération :**

**La participation demandée par l'école étant moindre, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTÉ** de verser une participation à l'école privée de Treize-Vents pour un montant de 642€,

✓ **Fonds de concours a l'agglo2b pour les travaux eaux pluviales rue du sabotier**

Vu la délibération n° 2022-44 du 6 Septembre 2022 autorisation la participation financièrement aux travaux du réseau d'eau pluviale dans la Rue du Sabotier, par l'intermédiaire d'un fonds de concours.  
Vu le coût réel de l'opération s'élevant à 27 800,09€ contre 27 000€ estimés,  
Vu la convention c2022-408,

Le montant du fonds de concours, demandé à la Commune, visant à contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par le maître d'ouvrage (l'agglo2b) dans le cadre des travaux d'eaux pluviales, s'élève à 13 900,04€ (soit 50% du coût de l'opération).

**Délibération :**

**Le conseil municipal :**

- **ACCEPTÉ** de verser ce fonds de concours pour un montant de 13 900,04€ ;
- **IMPUTE** cette dépense au compte 2041512 du budget 2023 ;
- **PRECISE** que la durée de l'amortissement est de 5 ans ;

✓ **Modification des tarifs de location de la salle l'andrésienne.**

Vu la délibération n° 2023-01 du 13 Janvier 2023 approuvant les tarifs 2023 des locations des salles,

Vu les tarifs de location relativement bas pour les habitants hors Commune, votés pour la salle l'Andrésienne ;

Vu le coût des dépenses énergétiques de cette salle,

Le Maire propose de revoir les tarifs pour les habitants hors commune comme suit :

Salle "L'Andrésienne" <sup>U</sup>		Tarifs ÉTÉ		Tarifs HIVER	
		Période du 15 avril au 14 octobre		Période du 15 Octobre au 14 Avril	
		Habitant St André	Résidant hors commune	Habitant St André	Résidant hors commune
Caution		1 000 €			
Salle entière	1 Jour	250 €	500 €	300 €	600 €
	2 Jours	400 €	800 €	450 €	900 €
Journée supplémentaire (au-delà de 2 jours)		100 €	100 €	120 €	120 €
Vin d'honneur (après sépulture)		50 €	80 €	70 €	100 €
Location sono		40 €	40 €	40 €	40 €
Percolateur		Gratuit (sur demande)			
Vaisselle		Gratuite (sur demande) <i>Sauf remplacement vaisselle cassée en manquante (tarifs dans règlement de la salle)</i>			
Ménage Facturation si la salle n'est pas rendue propre		150 €	150 €	150 €	150 €

**Délibération :**

**Le conseil municipal :**

- **DECIDE** d'appliquer ces nouveaux tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2023.

✓ **Adhésion au service d'accompagnement à la gestion des archives du centre de gestion des Deux-Sèvres**

La tenue des archives est une obligation légale de la responsabilité du Maire.

Le centre de gestion des Deux-Sèvres crée un service d'accompagnement à la gestion des archives pour mettre à la disposition des Communes, afin de les aider dans la gestion des archives (classement, tri, destruction...)



La Commune n'a pour le moment pas de besoin en termes d'archivage. Une archiviste est intervenue sur la Commune en 2012.

En revanche, comme toutes les missions optionnelles proposées par le Centre de Gestion, il est impossible de solliciter ce service optionnel sans avoir passé de convention au préalable.

Cette prestation ne donnera lieu à facturation (300€/jour d'intervention) par le Centre de gestion que si la Commune utilise le service.

Cette convention proposée aux communes sera effective à compter du 1er Mai 2023 au 31 Décembre 2026.

### ***Délibération :***

#### **Sur proposition du Maire, le conseil municipal :**

- **DECIDE** d'adhérer au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

#### ✓ **Groupement de commandes pour le marché de vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques.**

Dans un souci d'économie d'échelle, il est proposé de réaliser un groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres intéressées pour les vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques.

Ce groupement de commandes (dont St André ne s'était pas joint) a déjà été proposé sur la période 2021/2023. Le marché arrivant à terme, l'agglo propose de renouveler cette commande groupée.

La durée prévue pour le marché est de 4 ans (1 an, renouvelable 3 fois), et se décompose de la manière suivante :

- Lot 1 – Vérifications périodiques des installations techniques
- Lot 2 – Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage
- Lot 3 – Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs
- Lot 4 – Maintenance et dépannage des portes et portails automatiques
- Lot 5 – Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 6 – Entretien périodique des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 7 – Maintenance et dépannage des SSI
- Lot 8 – Achat et maintenance de défibrillateurs
- Lot 9 – Mesures de la Qualité de l'Air Intérieur
- Lot 10 - Dépistage réglementaire du Radon

En conséquence, nos marchés actuels ayant pris fin en décembre pour l'un et en mars pour l'autre, de plus de nouveaux marchés devant être souscrit suite à la construction de la salle l'Andrésienne et de l'installation d'un city stade à venir, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes pour pouvoir bénéficier de tarifs plus attractifs et de l'ingénierie des services de l'agglo.

### ***Délibération :***

Après échanges suivant les besoins et les obligations, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes auquel participeront les collectivités membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais intéressées, pour les lots :
  - Lot 1 (postes 1 – 2 et 5)
  - Lot 2 (postes 1 et 3)
  - Lot 5
  - Lot 8

✓ **Réalisation d'un city stade – demande de subvention agence nationale du sport**

Vu la décision n° 2022-52 du 22 Novembre 2022 de lancer le projet

Vu les différents devis obtenus suite à la consultation

Vu le coût du projet,

Vu le « programme des 5000 terrains de sport 2022-2024 » de la campagne ANS 2023,

Le montant total des travaux s'élève à 61 149,56 € HT (soit 73 379,47€ TTC).

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**"City stade"**

DEPENSES	en HT	RECETTES	en HT
Réalisation d'une plateforme <i>(réalisé par l'entreprise CHARIER TP)</i>	19 740,08 €	● Subvention ANS (80%)	48 919,65 €
Terrain multisports (dont accès PMR) <i>(réalisé par l'entreprise SPORT NATURE)</i>	41 409,48 €	● Autofinancement (20%)	12 229,91 €
TOTAL HT	61 149,56 €	TOTAL HT	61 149,56 €

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus présenté ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ANS dans le cadre du « programme des 5000 terrains de sport 2022-2024 » à hauteur de 80% ;
- **DIT** que la subvention allouée peut varier de 50% à 80% du montant du projet. Par conséquent, un fonds de concours sera sollicité auprès de l'agglo2b si toutefois la subvention accordée est au seuil minimum.
- **PRECISE** que les devis seront signés qu'après obtention des subventions ;

**COMMUNICATION DU MAIRE :**

**Escape game au Château de St Mesmin** : Retour sur cet évènement qui a permis de rassembler dans la bonne humeur, élus et agents de St Mesmin et St André-Sur-Sèvre, autour d'un moment ludique et convivial.

Nous tenons à remercier l'équipe du château pour l'organisation de cet évènement.

**COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :**

**Dates à retenir :**

- Le 8 Mai : cérémonie commémorative au monument aux Morts
- Les 13 & 14 Mai : exposition de peintures, gravures, poteries, sculptures...aura lieu à la salle l'Andrésienne de 10h à 18h. Un vernissage est prévu le 13 Mai à 11h. Seront conviés : les présidents d'associations, les Maires de l'agglo2b et des communes voisines, M. Le sénateur, Mme la Sous-Préfète ainsi que les artistes.
- Le 14 Mai : Concert de « Les Dames de Chœur » à l'église de St André Sur Sèvre à 16h. A l'issue du concert, un pot sera offert à la chorale à la salle l'Andrésienne.
- Le Jeudi 3 Août : visite estivale. Le départ sera donné à 18h au Puy Thareau pour un balade de 3.7 km au cœur des chemins creux de la Commune, agrémentée par 2 pauses musicales de la chorale « à travers chants » de St Mesmin. Les participants pourront bénéficier d'une dégustation de produits locaux à la salle du jardin ensuite.

**COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :**

**COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :**

/

La séance est levée à 21H00.

**Prochain conseil municipal : le Mardi 30 Mai 2023**

Le Maire  
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance  
FERRIERE Bernadette

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernadette Ferrière', written over a faint, large, stylized background mark.

